Au conseil des ministres

Paris, 1er juin.

Le conseil s'est occupé de la question de la grève des inscrits maritimes et des moyens à employer — au cas où cette grève se prolongerait — pour assurer nos relations maritimes avec nos colonies et avec l'étranger.

Des explications ont été fournies par le ministre de la marine sur les mesures déjà prises pour assurer à l'aide des navires de l'Etat les communications entre la métropole, la Corse, l'Algérie et la Tunisie, le transport des dépêches, celui des voyageurs, des marchandises et en particulier des primeurs.

Le ministre des Finances a ensuite entretenu le conseil de l'envoi éventuel d'instructions à l'administration des douanes en vue de l'admission en franchise des produits algériens parvenant en France soit par navires étrangers, soit par la voie terrestre de manière à remédier aux obstacles qui résultent du monopole du pavillon français pour le cabotage entre la France et l'Algérie. Il s'agit, en d'autres termes, de permettre la libre entrée en France des produits algériens qui, faute de navires français, seraient transportés par navires étrangers en Italie ou en Espagne et emprunteraient ensuite les chemins de fer pour venir en France.

D'autres dispositions qui sont tenues secrètes ont été examinées par le conseil et seraient — le cas échéant — immédiatement appliquées.

Chez M. Jules Siegfried

Nous avons pensé qu'il serait intéressant de connaître l'opinion de M. Jules Siegfried sur la grève des inscrits maritimes. M. Siegfried est, en effet, président du groupe parlementaire des inscrits et des intérêts maritimes qui, depuis plusieurs années, a défendu les intérêts de nos marins. Il est de plus l'auteur d'une proposition de loi sur les pensions dites de demi-solde déposée en juin 1906, et qui a pour but d'augmenter les pensions de tous les inscrits maritimes. Cette proposition a eu notamment pour conséquence d'engager le gouvernement à élaborer son projet de pensions sur la caisse des invalides de la marine qui est cause de la grève actuelle. On sait, en effet, que ce projet propose une retraite de 360 francs minimum par an au lieu de 600 francs demandés par les intéressés qui, pour l'instant, reçoivent seulement 204 francs.

M. Jules Siegfried n'accepta pas de se solidariser avec les chefs du mouvement gréviste. Donnons, sans commentaires, son avis motivé :

— Je déplore beaucoup cette grève, dit le président de la commission de la marine marchande. Elle ne s'explique pas, puisqu'elle n'atteint pas directement ceux qu'elle vise. Ce sont les armateurs qui vont en subir le contre-coup. Or, en réalité, c'est du Parlement seul que les protestataires peuvent attendre le succès de leur cause.

A ce point de vue, les inscrits nous mettent, nous, leurs amis et défenseurs, dans une situation très fausse.

A TRAVERS LES PORTS

A MARSEILLE

Marseille, 1er juin.

Le comité de la grève vient de terminer une réunion qui a duré de dix heures à midi 30. Tous les groupements maritimes y étaient représentés.

Le point important a été la discussion des termes de l'ultimatum qui doit être présenté au gouvernement. On est finalement tombé d'accord, mais avant que ce document ne soit communiqué, même aux inscrits maritimes, le comité de la grève le transmis aux différents sous-comités pour qu'ils puissent donner leur avis.

C'est seulement quand cet avis sera connu que les inscrits auront à se prononcer en assemblée générale et que le gouvernement sera saisi.

Le comité de la grève a reçu dans la matinée de nombreuses visites de capitaines et d'officiers des navires du port, qui venaient demander des instructions précises sur la conduite à tenir.

Diverses compagnies, en effet, parmi lesquelles les Messageries maritimes et la Compagnie Paquet, auraient mandé leurs officiers et leur auraient demandé de déclarer par écrit s'ils sont ou non grévistes. Les membres du comité leur ont recommandé de ne rien signer.

La situation des commandants est assez bizarre. Ils sont en grève, mais, régulièrement, ils comptent à l'inscription maritime comme continuant à naviguer. Ils ont bien essayé de déposer leurs rôles; mais au bureau de la marine on a refusé de les recevoir sans une autorisation écrite des armateurs.

« L'Artois », des Transports maritimes, est parti ce matin pour Oran, et la « Savoie » s'est mise en route hier soir pour aller prendre à Alger 10.000 colis de primeurs.

A BORDEAUX

Bordeaux, 1er juin.

Le mouvement de grève des inscrits maritimes est peu accentué ce matin, tous les intéressés n'étant pas encore prévenus de la décision du comité, mais il est vraisemblable qu'il sera complet ce soir.

A midi, les gondoles de voyageurs font encore le service de la rivière, ayant à bord un agent de police et un agent de la sûreté.

A CHERBOURG

Cherbourg, 1er juin.

La grève des inscrits maritimes à Cherbourg n'est pas encore chose décidée ; mais le syndicat a fait placarder sur les murs une affiche invitant les inscrits de Cherbourg et des environs, à assister dimanche, à une réunion à la Bourse du travail, en vue de décider la grève générale à Cherbourg.

Ce que l'on craint surtout, c'est la grève des équipages des transbordeurs qui desservent les transatlantiques allemands, anglais et américains; mais leur nombre, environ 70 en tout, est si peu important, qu'il ne sera pas difficile de les remplacer.

C'est par Cherbourg que se fera, pendant la grève, l'envoi en Amérique de toutes les dépêches ; l'administration des postes à Cherbourg a reçu environ quinze cents sacs de dépêches qui vont partir par un paquebot de la compagnie American Line à destination de New-York.

A SAINT-NAZAIRE

Saint-Nazaire, 1er juin.

L'association fédérative des capitaines au long cours et officiers de la marine marchande s'est réunie ce matin pour arrêter l'attitude à observer en présence de la grève des inscrits. A l'unanimité, ils ont décidé de donner leur adhésion à la grève générale et ont désigné trois officiers qui se joindront au comité directeur de la grève.

L'arrêt du mouvement maritime est général. Les bateaux des ponts et chaussées sont désarmés, ainsi que le vapeur « Henry-Duval », du service du pilotage.

A BREST

La grève y est sans écho

Brest, 1er juin.

Le mot d'ordre lancé par le comité national des gens de mer invitant tous les inscrits maritimes à faire grève, n'a pas trouvé d'écho à Brest. Aucun officier ou matelot du commerce n'a débarqué. Il y a d'ailleurs lieu d'ajouter que les steamers sont actuellement peu nombreux dans notre port ; il n'y avait à quai hier, que le « *Congo* », vapeur belge, et la « Glaneuse », de la Compagnie Chevillotte. D'autre part, plusieurs pêcheurs interviewés ont déclaré qu'ils n'avaient nullement l'intention de prendre part au mouvement gréviste.

A DUNKERQUE

Ainsi que nous l'avons dit hier, la grève des inscrits maritimes est générale ; toutefois, les états-majors des lignes régulières, sauf ceux des « Messageries maritimes », se recueillent encore et paraissent hésiter à suivre le mouvement.

Quelques incidents

Une réunion a eu lieu dans la matinée, sous la présidence de M. Girou, nommé président du comité de grève. Un incident s'est produit au port dans la matinée, le steamer *Amiral Aube*, des « Chargeurs-Réunis », qui se rendait en forme de radoub assisté des remorqueurs *Jean-Bart* et *Abeille*, a été arrêté au passage du pont par un groupe de grévistes qui ont obligé les capitaines à larguer le vapeur qui a été amarré au quai de quarantaine.

La Compagnie des « Chargeurs-Réunis » a avisé M. l'administrateur de la marine de cet incident et a demandé aide et protection. M. Brisac, sous-préfet, prévenu par la marine, a eu une entrevue avec les membres du comité de la grève.

Finalement, il a été décidé que deux remorqueurs, le *Jean-Bart* et le *Commerce*, seraient autorisés à assister les navires étrangers qui doivent entrer au port, ainsi que l'*Amiral Aube* qui fut conduit en cale sèche. L'artillerie a également demandé à la « Société Dunkerquoise » un remorqueur pour traîner les buts flottants nécessaires aux exercices de tir.

Le steamer *Cordilleras*, qui a été expédié en douane, est en droit de prendre la mer d'après les décisions prises par l'assemblée générale, mais l'équipage a débarqué et les officiers auront du mal à rallier leurs hommes pour partir. Aujourd'hui, les 24 heures seront écoulées et ce paquebot qui devait terminer sa traversée au Havre, sera immobilisé à Dunkerque. Il est entré hier comme navires français, les vapeurs *Jean-Bart*, *Verbeckmoer*, *Ville-de-Caen* et *Aster*. Il est sorti les vapeurs français *Océanie*, *Amiral-l'Hermitte* et les sloops *Jean-Bart* et *Lucie*. Il doit également rentrer le steamer hollandais *Amstelland*, qui arriva de Buenos-Ayres. Le sloop des pilotes est sorti dans l'après-midi ainsi que le bateau faisant le service des bateaux-feu.

Une assemblée tumultueuse. — Interruption du service des navires étrangers

A 5 heures a eu lieu la réunion générale des grévistes. Cette réunion tenue à la Bourse du Travail, comptait environ 400 assistants. Après avoir donné connaissance des résultats de la journée, M. Girou, président, a donné connaissance d'un ordre du jour invitant les hésitants à se joindre au mouvement et se terminant par un appel au calme et par une motion autorisant les lamaneurs et les pilotes ainsi que deux *remorqueurs* de la « Société Dunkerquoise de Remorquage », à assurer le service des navires étrangers. Cette motion souleva une émotion considérable parmi les grévistes ; elle fut discutée au milieu du bruit et finalement les grévistes la rejetèrent. M. Girou, en présence de cette attitude, déclara donner sa démission de président du comité exécutif de la grève et la séance fut levée au milieu du tumulte.

La décision prise par les inscrits est en effet grosse de menaces. Si les services de pilotage, de remorquage et des lamaneurs ne peuvent travailler, tout mouvement devient impossible et les navires étrangers vont se diriger sur les ports belges ou anglais. Ce serait à bref délai le manque de travail pour les 5 à 6.000 ouvriers de Dunkerque et il faut espérer que les inscrits reviendront sur cette grave décision prise un peu hâtivement.

Il ne paraît d'ailleurs pas possible que les services en jeu qui sont des services publics, puissent être interrompus par la seule volonté des inscrits qui, s'ils ont le droit incontestable de se mettre en grève, ne sauraient s'arroger celui de faire, sans aucun profit pour leur propre cause, arrêter tout travail sur le port, dont vivent les dockers et leurs familles.

POLITIQUE RÉGIONALE

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES de Denain

LA LISTE SOCIALISTE

Voici la liste présentée par le Parti socialiste :

1. Carpentier J-Bte, charron. — 2. Dubus Auguste, professeur de travaux manuels. — 3. Bulté Philippe, commerçant. — 4. Stiévenard Aimé, commerçant. — 5. Tempy Achille, représentant de Cie. — 6. Waemes Joseph, débitant. — 7. Noisier Alfred, charcutier. — 8. Riches Victor, mineur. — 9. Villcot Pierre-Joseph, débitant. — 10. Malapel Arthur, mineur. — 11. Surmont Louis, maraîcher. — 12. Méguelle Désiré. — 13. Dramez Octave, mineur.

Ainsi qu'on peut le voir, aucun des treize conseillers socialistes démissionnaires, auxquels on offrait ses sièges sur la liste nouvelle, n'a voulu consentir à capituler dans la fière et énergique protestation qu'ils avaient fait entendre contre les gaspillages municipaux. On n'eût vraiment pas compris que ces citoyens consentissent à passer l'éponge sur les fautes qu'ils ont dévoilées et sur lesquelles les accusés n'ont pu fournir aucune explication.

Il n'est pas inutile, à l'heure où s'ouvre le scrutin, de rappeler la déclaration des démissionnaires.

LES ACCUSATIONS SOCIALISTES contre la municipalité

Aux Travailleurs, Nos Electeurs,

Socialistes convaincus, nous sommes trop dévoués à notre Parti pour insister sur la constitution actuelle de la section de Denain du Parti ouvrier.

Nous sommes tous prêts à nous rendre devant le Comité fédéral pour rendre compte de notre démission et des faits qui l'ont motivée.

Notre attitude a pour but de faire cesser le contact permanent qui existe entre un élu et certains de nos fonctionnaires, avec plusieurs fournisseurs et adjudicataires de travaux de la Ville, contact qui rend illusoire le contrôle au Conseil municipal.

Vous nous avez élus pour travailler à l'amélioration du sort du peuple, au bien-être de tous, et non pour faire la fortune de quelques personnalités.

Nous avons la conviction qu'en démissionnant nous servons la cause du prolétariat et les principes du socialisme.

(Suivaient les signatures.)

Un autre placard disait :

« Electeurs, exigeons sans plus tarder les « comptes de l'Administration municipale.
« Des comptes ! Des comptes ! »

La comédie de l'enquête

Pris aussi directement à partie, accusés publiquement, par des camarades, de dilapidations et de gabegie, les membres de la municipalité du Conseil avaient le devoir immédiat, absolu, de confondre leurs accusateurs ou de se retirer. Au lieu de cette attitude loyale et franche, ils rusèrent de pitoyable façon et annoncèrent l'ouverture d'une enquête, qui ne fut qu'une comédie indigne. En effet, la commission qu'on chargea de faire la lumière n'était qu'une collection de fonctionnaires, sous la domination de la municipalité qui les paye et leur confier le soin de juger ses maîtres, c'était leur donner à choisir entre leur conscience et le pain de leur famille.

De sorte qu'à l'heure actuelle, après le piteux avortement des enquêteurs, l'accusation demeure entière. C'est aux électeurs à se prononcer. Il s'agit d'une question de moralité publique. Les treize candidats radicaux sont d'honnêtes gens, inattaquables à tous les points de vue ; si les électeurs les nomment aujourd'hui conseillers municipaux, ils seront les arbitres sincères entre accusateurs et accusés et proclameront bien haut le résultat de leur enquête. Mais cette enquête, il faut qu'elle se fasse. La municipalité ne l'a point voulu : c'est à la population à la lui imposer.

Un réquisitoire serré

On nous écrit :

« Nous connaissons la réponse de la municipalité aux chiffres aussi exacts que fantastiques qui ont été publiés. Elle a fait paraître son affiche qui est apposée sur les murs de Denain.

« Nous croyions y lire une protestation, voire même un essai de réfutation. Rien. Il est vrai que les chiffres sont les chiffres, qu'ils sont reproduits au budget même de la municipalité et qu'il n'est pas possible de transformer une multiplication en une soustraction.

« Tout est vrai. L'établissement de bains qui a coûté si cher et où, dès le début, un adjoint, parti depuis aux colonies, avait commis des actes de vénalité, ne sert pas et n'est plus bon qu'à démolir, ou à vendre pour un morceau de pain.

« Notre salle de fêtes est en construction et coûtera la double des prévisions.

« Il y avait une création bien plus utile et plus urgente qu'un établissement de bains sans emploi et une immense salle de fêtes inachevée. C'était un hôpital.

« Mais il fallait, à nos administrateurs, l'inutile et le fallchon et non un asile pour les malades et les vieux.

« Et les centaines de mille francs ont suivi, comme une sarabande, les centaines de mille francs ! Et le troisième et le quatrième million succéderont au premier et au deuxième.

« Et les centimes s'ajouteront aux centimes, alors que les administrateurs sont rétribués sur le budget de la Ville pour faire ses affaires et non les leurs.

« Il y a douze ans, le budget des dépenses était de 195.000 francs. Aujourd'hui, l'octroi, dont on a relevé les taxes et qu'on a étendu à une quantité de denrées de première nécessité, procure une recette annuelle de presque 500.000 francs.

« Cette somme énorme représente deux fois et demie toutes les recettes effectuées en 1895. Elle devrait servir à toutes les dépenses.

« Or, au lieu d'une imposition de 15 centimes, la municipalité nous en a voté 78 en un tour de main. Il en faudra encore 15 pour assurer les services nouveaux et l'établissement des eaux potables nécessitera encore une cinquantaine.

« Les consommateurs, les ouvriers sont écrasés déjà par les taxes d'octroi. Ils vont de plus voir les chiffres de leurs feuilles de contributions doublées et triplées.

« Et la municipalité vous mène ainsi à la ruine le cœur léger. Elle ne parle pas d'économies ; il ne s'agit pas dans son affiche de la promesse d'une administration plus sage, plus soucieuse d'apporter de l'ordre dans les finances et de mettre un frein à la course effrénée des centaines de mille francs.

« Dans son appel, elle parle seulement du vif désir qu'elle a de rester à la mairie. Elle est assise à une bonne table et elle ne veut pas la quitter.

« Tel est son « idéal socialiste ! »

« Si l'idéal socialiste consiste à s'acorner de tripotages entre collègues et à quadrupler le montant du budget d'une ville, c'est un singulier idéal.

« Nous sommes certains que ce n'est pas celui des contribuables, des consommateurs, des ouvriers et de la grande majorité des électeurs de Denain.

« A eux de le prouver dimanche. »

Aux ouvriers mineurs

L'appel suivant vient d'être affiché en ville :

Dernièrement, à l'occasion de l'élection pour votre caisse de secours, après des manœuvres qui ont été condamnées en haut lieu, vous vous êtes dégagés de toute préoccupation politique pour choisir des délégués qui sauront administrer au mieux de vos intérêts.

Aujourd'hui la question, quoique plus importante au point de vue général, est de même ordre. Il s'agit d'empêcher le gaspillage des fonds communaux.

Ne faites donc pas de politique. Envoyez à la mairie des conseillers foncièrement honnêtes et capables de défendre utilement les grands intérêts de la cité laborieuse de Denain et sachant vous accorder les satisfactions que vous réclamez.

Pas de divisions ! N'écoutez pas ceux qui vivent de la politique et qui ne veulent pas lâcher l'assiette au beurre.

Votez tous en masse pour des citoyens intègres dont le passé répond de l'avenir, qui n'ont d'autre souci que de développer le commerce et l'industrie et d'apporter plus de justice, plus de bien-être à la classe ouvrière.

Nous comptons sur votre bon sens pour condamner les abus dévoilés par les conseillers démissionnaires et pour nommer des mandataires qui sauront en empêcher le retour.

Sachez faire votre devoir de citoyens, dimanche, et la Ville de Denain vous sera reconnaissante de l'avoir libérée des pêcheurs en eau trouble.

Tous aux urnes, ouvriers mineurs, pour les candidats de l'Union sociale républicaine radicale.

Vive la République !

Un groupe d'ouvriers mineurs.

⁂

Les affiches suivantes ont été apposées sur les murs, en vue des élections municipales complémentaires d'aujourd'hui ;

Un rappel

Lors des dernières élections vous aviez promis, citoyen Selle, la création immédiate d'un hospice que l'on devait construire avec de l'argent que vous auriez eu au Pari mutuel.

Cet argent, l'avez-vous demandé ?
L'avez-vous eu ?
A quoi a-t-il servi ? ? ?

Le Promoteur.

Un défi

Je mets au défi M. Massé de La Fontaine de faire afficher textuellement ce qui a été dit au Café Dubois, en présence de témoins, c'est-à-dire :

« Nous sommes les maîtres de la municipalité, nous en profitons (sic). » Etant devenus peut-être entre eux les meilleurs amis, il n'en aurait plus le courage.

Un témoin.

Vous êtes les maîtres

Travailleurs, commerçants et contribuables, vous avez demandé à ceux qui gèrent vos intérêts, des comptes et l'affichage du (fameux) budget. Ils se sont obstinés à vous cacher la lumière, se moquant de votre souveraineté d'électeurs, ne vous considérant que comme un vulgaire troupeau qui ne mérite que d'être tondu.

Aujourd'hui cependant le jour est arrivé de renouveler ces demandes, vous avez le droit de savoir ce que l'on a fait de l'argent que l'on prélève sur votre sueur et vos souffrances et ce que vous réserve l'avenir. Déjà des chiffres imposants parlent, vous montrant un gouffre béant qu'une chasse effrénée à la curée pratiquée par certains individus, a grandi tous les jours.

C'est une salle de fête, une salle de bains qui viennent grever votre budget et augmentent malheureusement les centimes additionnels que l'on vous réclame tous les ans et s'ajoutera encore l'école professionnelle.

C'est huit à dix millions de déficit que les contribuables vont casquer et qui se retourneront contre les travailleurs puisque le vrai contribuable n'est que celui qui produit et qui peine.

Et dire qu'il faudra peut-être trente années de ce régime pour combler ce gouffre, ce qui vous fera goûter, électeurs, les douceurs d'un bon guignol municipal, et d'une mauvaise gestion administrative. Vous êtes cependant les maîtres !... les gens qui vous subventionnent ne sont que vos domestiques !... Vous avez le droit de savoir, le droit de connaître, d'imposer votre volonté. Et si ces gens s'obstinent à ne pas vous rendre de comptes, imposez la démission entière de la clique qui vous berne et ne reprenez plus de maîtres autoritaires.

Les élections municipales du Cateau

Le Conseil municipal est convoqué pour dimanche 2 juin, à midi.

Ordre du jour : installation du Conseil municipal. — Nomination du maire et des adjoints.

LES GRÈVES

A LA COMPAGNIE DU GAZ
A ROUBAIX

Le personnel de la Compagnie du gaz s'est mis en grève samedi matin. Une délégation s'est rendue auprès du directeur, qui a immédiatement accepté toutes les revendications présentées par les ouvriers. Le travail reprendra lundi matin.

CHEZ LES COUVREURS
A ROUBAIX

La grève des couvreurs-zingueurs touche à sa fin. Satisfaction a été accordée aux ouvriers dans 16 maisons sur 40.

LA RÉGION

L'ORAGE

A ARRAS

Au cours du violent orage qui s'est déchaîné vendredi soir sur Arras et la région, divers accidents se sont produits : A Arras, *la foudre est tombée en face de la grand'porte* de l'auberge de M. Vilcot, rue du Vingt-Neuf-Juillet, sans d'ailleurs occasionner de dégâts. Le domestique de M. Vilcot venait de passer à l'endroit où la foudre tomba. Le cheval d'une voiture qui se trouvait dans la rue à ce moment s'arrêta net, mais il ne fut pas blessé. La foudre est également tombée sur un paratonnerre du Palais Saint-Vaast.

A Gouy-en-Artois, M. Solon, 43 ans, cultivateur, se trouvait assis près de son poêle, lorsque la foudre tomba dans la cheminée. M. Solon fut atteint par le fluide. Samedi matin il n'avait pas encore repris connaissance.

LE DRAME DE RONCQ

A l'instruction

Ainsi que nous l'avions annoncé, M. Houeix, juge d'instruction, a interrogé hier après-midi, Paul et Arthur Lava, ainsi que Piette et Jules Dervaux, dont la mère fut involontairement tuée par le douanier, M. Salez. Comme on pouvait le prévoir, les dépositions des parents de la victime n'ont aucunement concordé avec celle du meurtrier involontaire et de M. Verrier, commissaire de police de Roncq.

Tandis que M. Salez prétend, comme nous l'avons dit, avoir tiré en l'air, Paul Lava affirme que le préposé a bien visé l'un des assaillants, il dit même, à l'encontre de toute vraisemblance, que le préposé Salez n'a pas été frappé. Paul Lava va même jusqu'à dire, bien qu'à ce moment il tournait le dos, puisqu'il fuyait, que le douanier a braqué son revolver dans sa direction.

Derveaux, dont l'état est très satisfaisant, et Piette, beau-fils de la victime, ont été moins affirmatifs dans leurs dépositions, et n'ont pu fournir que des renseignements peu précis. Derveaux a, comme nous l'avons d'ailleurs signalé, déclaré que la balle l'avait d'abord atteinte avant de frapper sa belle-mère. Fait curieux, le projectile lui fit au ventre une forte ecchymose, mais ne troua pas la chemise de flanelle et la ceinture qu'il portait. Les frères Lava et leurs parents, inculpés de violences, seront défendus par Me Hajat.

LA FRAUDE SUR LES FARINES
à La Madeleine

M. Delalé, juge d'instruction, a interrogé samedi matin M. Pardœn, minotier à La Madeleine, chez lequel on découvrit de la farine de riz mélangée à de la farine de gruau.

M. Pardœn a déclaré qu'il n'avait jamais mis de riz dans ses farines et que s'il s'en trouvait, c'était tout à fait accidentel. Sa production étant insuffisante, il achète des farines étrangères dont il ne peut se porter garant. Il ne croit cependant pas qu'elles soient falsifiées.

L'accident de tir de Mons-en-Barœul

Clôture de l'instruction

M. Houeix, juge d'instruction chargé de l'enquête sur le terrible accident de tir qui se produisit au stand des Carabiniers de Mons-en-Barœul, a terminé hier ses recherches. M. Herment, rentier, rue Florimond-Delemer, qui bien involontairement, tua la jeune Desailly, bénéficie d'une ordonnance de non-lieu.

L'honorable M. Flolet, qui construisit le stand et qui est comme tel jugé responsable du malheur, comparaîtra le 14 juin devant le tribunal correctionnel, sous l'inculpation d'homicide par imprudence.

L'AFFAIRE DE MŒURS
de la prison d'Hazebrouck

Arrestation à Lille de l'ex-gardien

Nous avons à plusieurs reprises parlé d'une affaire de mœurs qui eut pour théâtre la prison d'Hazebrouck et que l'on découvrit à la suite de l'évasion de plusieurs détenus. Le principal personnage de cette scandaleuse affaire était, on s'en souvient, un gardien de prison, Auguste Amidieu, âgé de 34 ans, né à Etain, près de Châtillon-sur-Seine. A l'annonce des poursuites qui allaient être dirigées contre lui, Amidieu, que le Tribunal condamna à treize mois de prison, prit aussitôt la fuite et vint enfin se réfugier à Lille, 22, rue Lepelletier.

Samedi matin, des agents de sûreté ayant appris que l'ex-gardien se trouvait caché là sous un faux nom, se rendirent immédiatement à l'adresse et arrêtèrent Amidieu qui sortait pour faire une promenade.

Amené au bureau de la sûreté, l'ex-gardien a abondamment pleuré. « Ah ! s'est-il écrié, pourquoi m'arrêter pour d'aussi minimes choses, alors que tant d'autres en ont fait plus que moi. Maintenant que je suis déshonoré, je n'ai plus qu'un seul désir, celui de me venger de ceux qui m'ont traîné sur le banc d'infamie ! »

Amidieu, qui sera prochainement transféré à la maison centrale de Loos, se propose, paraît-il, d'adresser une supplique à la Ligue des Droits de l'Homme.

Les bandits d'Hazebrouck

UN NOUVEAU FORFAIT D'ABEL POLLET

Abel Pollet, le chef des bandits d'Hazebrouck, a déclaré à M. Boudry, juge d'instruction, qu'il avait des révélations à lui faire sur un crime commis boulevard Dolez, à Mons (Belgique). Le crime dont parle Abel Pollet a été commis en décembre 1905. Vers huit heures et demie du soir, trois individus, le visage noirci, se jetèrent sur la bonne de Mme Jacquemotte. L'un d'eux lui porta un coup de poignard qui lui perfora le poumon ; la pauvre femme fit quelques pas dans le corridor de la maison et reçut encore deux coups de revolver qui l'étendirent inanimée sur le sol. Les assassins demeurèrent introuvables. Plusieurs personnes furent soupçonnées, mais purent établir leur innocence. M. Boudry a prévenu la police de Mons, qui a délégué un commissaire et un agent pour interroger Abel Pollet.

Un chauffeur tué à Lens

Le mécanicien chargé de la conduite des machines élévatoires de la Compagnie des Eaux de Lens, quittait vendredi son travail, confiant pour un instant la surveillance de celles-ci au chauffeur, M. Eugène Gense, âgé de 23 ans. A son retour, il trouvait M. Gense gisant sur le sol, ayant le haut du corps engagé sous le bâti de la machine, le crâne brisé. On suppose que le chauffeur aura glissé par suite d'un faux mouvement, et que, tombant sous le volant de la machine élévatoire, il fut atteint par celui-ci et eut le crâne fracassé. L'infortuné ouvrier n'était marié que depuis cinq semaines.

108

MARJOLAINE

PAR

Georges SPITZMULLER

Gaston comprit la préoccupation qui faisait passer l'intégrité de la réputation familiale avant les souffrances du cœur maternel blessé.

Il n'aurait pas cru rencontrer cette fermeté romaine chez Mme d'Aublincourt.

Aussi est-ce avec un élan de satisfaction sincère qu'il put répondre à la comtesse, en lui prenant tendrement les mains :

— Rassurez-vous, chère mère... Le vrai nom de Raymond n'est pas connu... Il ne le sera pas, je vous le jure...

— La justice ignore donc ?...

— La justice et le public aussi...

— Plus tôt jour !... je serais morte de honte...

Gaston la réconforta de ses meilleures paroles.

Par un scrupule de délicatesse, il avait été convenu, entre les deux frères, que la lamentable vérité des exploits de Raymond ne pourrait être [illegible] devant Ludovine.

Aussi ne fut-ce que deux jours après l'arrivée de Gaston [illegible] que Jacques amena la jeune femme à sa mère.

« Venez vite, tous deux... avait écrit l'aïeule [illegible] »

Jacques et Ludovine s'empressèrent.

Ils trouvèrent la comtesse alitée.

Malgré sa vaillance, la douairière supportait difficilement le coup terrible de l'arrestation de son fils.

Etendue dans son grand lit en dôme armorié, la comtesse sourit tristement au jeune couple qui arrivait.

— Mes enfants !... Mes chers enfants !... fut tout ce qu'elle put dire en répondant à leurs baisers.

Puis tout à la pensée obsédante et amère, elle interrogea Jacques à voix basse :

— Eh bien ! et lui, dis-moi... Son nom ?

— Est toujours ignoré...

— Mais plus tard, ne peut-on rien craindre ?

— Non. Le magistrat ne voit aucun moyen de découvrir l'identité de Raymond. Il a dû y renoncer après avoir interrogé ses complices.

— Ses complices !... Quelle honte ! murmura la comtesse en levant les bras au ciel.

Deux grosses larmes roulèrent lentement sur ses joues pâles, creusées par la douleur.

Affectueusement, Jacques la baisa au front.

— Maman, maman ! dit-il avec une tendresse profonde, remettez-vous, je vous en prie !...

Hélas ! j'ai tant souffert que je n'ai plus la force de retenir mes larmes...

— Du courage... Soyez forte, chère mère adorée...

— Mon pauvre Jacques !... être forte... devant le désespoir qui me fait mourir.

— Mourir ? protesta le jeune homme avec émotion. Ne prononcez pas ce mot, maman... Vous vivrez au contraire, et nous saurons bien, à nous trois, vous obliger à être heureuse encore...

— Vous êtes bons, mes enfants. Merci des témoignages de votre amour... mais je veux vous demander une promesse...

— Laquelle ?

— Pardonnez de toute votre âme à celui qui vous a fait tant de mal. Pardonnez-lui, comme je lui pardonne moi-même...

— Oh ! oui, mère, c'est déjà fait !

— Merci... Je n'espérais pas moins de votre générosité...

Mme d'Aubliancourt parut plus calme ensuite, et resta quelques instants silencieuse, plongée dans de sombres réflexions.

En la détresse où se débattait son amour maternel — vivace encore, malgré tout, pour le fils coupable — elle ne pouvait bannir de sa pensée le spectre du déshonneur qui se dressait là, devant elle...

Raymond perdu !... Le nom des d'Aublincourt traîné peut-être sur les bancs de la Cour d'assises...

Malgré les affirmations de ses fils, la comtesse n'était pas rassurée.

Elle tremblait que Raymond, dans un délire d'orgueil fanfaron et cynique, ne livrât lui-même son nom à la justice.

Et à cette pensée seule, tout le sang de la malheureuse mère affluait au cœur.

L'ingénieur conservait dans les siennes la main de sa mère et épiait, sur son visage, les reflets de sa douleur.

Il se sentait pris d'une immense pitié devant cette souffrance poignante — et si imméritée !

A grand'peine, il contenait ses pleurs.

— Dis-moi encore, Jacques, reprit la douairière, où le juge d'instruction a échoué, un autre magistrat peut-il réussir ?...

— Le danger ne viendra pas de ce côté, mère. Il ne résulterait que d'un aveu de Raymond.

— J'y pensais avec épouvante... Dans un moment d'exaspération ou de bravade, par un de ces coups de tête si fréquents chez lui, Raymond est capable de tout dévoiler.

La malheureuse mère acheva ces mots dans un soupir angoissé plus navrant qu'un sanglot.

Mais soudain le regard de la comtesse brilla. Son visage se rasséréna. Une pensée subite lui donnait l'espoir que l'honneur de la famille ne serait pas atteint par une folie, une extravagante divulgation du coupable.

Elle le supplierait elle-même, au nom de sa propre douleur !...

Le fils dénaturé n'avait plus ni foi ni loi... Mais peut-être la parole maternelle aurait-elle enfin quelque action sur lui !...

C'est à cette suprême espérance que venait d'aboutir la vénérable aïeule.

Elle s'y accrocha comme le naufragé s'accroche à l'épave qui lui servira de bouée de sauvetage.

Oui, pour éviter que Raymond révélât son nom dans un moment d'emportement, de défi, d'orgueil sottement, elle s'adresserait à lui, en un pressant et ultime appel...

Peut-être pourrait-elle écarter ainsi la catastrophe redoutée.

— Donne-moi de quoi écrire, dit-elle à Gaston...

Et bientôt, aidée de ses fils qui lui soulevèrent le buste, la comtesse d'Aublincourt traça des lignes tremblantes sur une feuille de papier.

Pas de longues phrases. Seuls, quelques mots jaillissant du cœur pouvaient toucher Raymond, lui apporter l'émotion salutaire dont elle attendait tout.

Quand sa lettre fut terminée, Mme d'Aublincourt la tendit à Gaston en disant ces simples mots :

— Pour lui !

— Votre désir sera exaucé, mère, je vous le promets.

La lettre était courte.

C'était un sanglot suppliant que la mère martyre faisait entendre à son fils perdu, et cela l'avait épuisée, comme si elle eût pleuré des larmes de sang.

Lorsqu'elle eut tracé la dernière [illegible], Mme d'Aubliancourt retomba sur l'oreiller, défaillant presque.

Mais dans ses yeux, se lisait, maintenant, un apaisement.

Elle avait foi dans la suprême tentative.

Elle se sentait mieux, quoique sans forces. Moralement, elle était plus courageuse.

Jacques serra la main de son frère et lui dit doucement :

— Nous la sauverons !...

XX

Vers le bonheur

Quelques jours après l'attentat de la rue de la Pépinière, Sidonie travaillait comme d'habitude chez Mme Servant.

C'était le soir, avant souper. Mais on ne pensait pas encore au repas, car le travail pressait.

Le samedi — c'en était un — il y avait toujours surcroît de besogne.

Beaucoup de repassage, car il faut maintes chemises lustrées, maints jupons coquettement tuyautés pour le dimanche matin.

L'atelier de repassage, c'est le premier laboratoire de la coquetterie parisienne.

Peu à peu, l'ouvrage s'enlevait, se débarrassait.

Marjolaine, passée au rang d'apprentie blanchisseuse, aidait de son mieux. C'était une travailleuse en raccourci, une ouvrière en miniature.

Mais chez elle, le zèle et la bonne volonté suppléaient à la taille.

Sidonie la regardait en souriant aller et venir, ranger le linge dans les paniers, exécuter les ordres de la patronne, [illegible] une mignonne [illegible].

On l'adorait à l'atelier, la pauvrette si gentille, si complaisante à chacune. Et parmi les ouvrières de Mme Servant, la [illegible] ne comptait que des sœurs. C'était à qui la cajolerait.

Aussi s'efforçait-elle de prouver à tous sa gratitude à force de douceur et d'attention.

Pour Sidonie, Marjolaine se fût laissé jeter au feu. C'était son bon ange, sa fée bienfaisante. Et Toinet, le cher petit camarade, si dévoué, comme elle l'aimait, lui aussi.

Ils donnaient un foyer à la petite abandonnée. Elle leur en vouait une passionnée reconnaissance.

Et, réchauffée par toutes ces affections, toutes ces bontés, dont Mme Servant n'était pas la moins prodigue, Marjolaine, dont la courte vie avait déjà compté tant de souffrances, était bien heureuse.

Aussi, dans cette atmosphère de probité et de calme, la fillette se développait-elle pleinement.

Sa précoce beauté s'affinait chaque jour ; son âme s'épanouissait, laissant s'échapper ses exquises qualités de dévouement, de tendresse, telles ces cassolettes d'Orient, dont le parfum ne s'exhale pleinement que sous la caresse de la flamme.

Le passé était oublié.... Le souvenir des jours vécus dans le taudis du fraudeur, chassé comme un affreux cauchemar.

Médor seul rappelait, par sa présence, ce temps néfaste... Et Médor était choyé partout, chez Mme Servant, comme dans le modeste logis de Sidonie. Il était devenu le compagnon inséparable de Toinet.

(A suivre).

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
96, Rue Nationale, Lille.